



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 21 juin 2010, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, président  
Monsieur le conseiller Jean Guilbault, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Simon Brouard	Michelle Morin-Doyle
Yvon Bussièrès	Patrick Paquet
Richard Côté	François Picard
Raymond Dion	Ginette Picard-Lavoie
Chantal Gilbert	Gérald Poirier
Anne Guérette	Odette Simoneau
Geneviève Hamelin	Denise Tremblay Blanchette
Sylvain Légaré	Denise Trudel
Julie Lemieux	Marie France Trudel
Lisette Lepage	Suzanne Verreault
Francine Lortie	

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents:

Madame la conseillère Christiane Bois  
Madame la conseillère Marie-Josée Savard  
Monsieur le conseiller Marc Simoneau  
Monsieur le conseiller Steeve Verret

À 17 heures, monsieur le président Jean-Marie Laliberté constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

### **CV-2010-0629 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,  
appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour et l'ordre du jour supplémentaire (1) de la séance du conseil de la ville tenue le 21 juin 2010, tels qu'ils ont été rédigés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0630** **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 7 juin 2010**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 7 juin 2010, en ajoutant, à la fin du dernier paragraphe de la page 296, des mots suivants : « et ce, après que ce dernier ait soulevé une question de privilège en vertu de l'article 7 du même règlement ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 8 juin 2010**

---

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 8 juin 2010.

**Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 18 mai 2010.
- Dépôt d'un avis d'intention de classement d'un bien culturel signé par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le 27 mai 2010 et relatif au *Monastère des Ursulines-de-Québec*.
- Dépôt d'une lettre signée par monsieur Michel Tremblay, président du *Comité de la Sauvegarde de l'église Saint-Grégoire de Montmorency*, le 14 juin 2010 ainsi que d'une pétition relative à la sauvegarde de cette église.
- Dépôt, par madame la conseillère Anne Guérette, d'un mémoire relatif au *Programme particulier d'urbanisme (PPU) Grande Allée - colline Parlementaire*, en date du 9 juin 2010.

- Dépôt, par monsieur le conseiller Yvon Bussières, de 3 documents relatifs à sa nomination comme président du conseil de la ville, le 23 novembre 2005 soit les résolutions CV-2005-1337, CE-2005-2796 et le sommaire décisionnel GA2005-014.

### **Première partie de la période d'interventions des membres du conseil**

---

Une période d'interventions, d'une durée maximale de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

### **Avis de proposition**

---

Madame la conseillère Anne Guérette dépose les 2 avis de proposition suivants :

- avis de proposition relatif au *Programme particulier d'urbanisme* (PPU) de la colline Parlementaire;
- avis de proposition relatif aux problèmes financiers vécus par des citoyens suite à la hausse de l'évaluation municipale de certaines propriétés et des taxes foncières, notamment dans le district électoral Vieux-Québec-Montcalm.

Monsieur le conseiller Yvon Bussières dépose un avis de proposition relatif au remplacement du président du conseil de la ville.

### **CV-2010-0631 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009 - Utilisation du bois dans les projets de construction - GI2010-071 (Ra-1538)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu de donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009, relativement à l'utilisation du bois dans les projets de construction, soit :

- 1° en privilégiant l'utilisation du bois de charpente dans la construction des édifices publics de la ville, pour les projets qui ont un potentiel de visibilité intéressant et dont le milieu et la fonction se prêtent à une architecture en bois;
- 2° en favorisant l'utilisation de charpentes mixtes acier-bois ainsi que le

recouvrement des éléments structuraux avec du bois d'apparence;

- 3° en encourageant une approche innovante dans la construction d'édifices publics en bois dès les premières étapes de conception des plans et devis, dans le respect des lois, codes et règlements en vigueur;
- 4° en promouvant l'utilisation du bois d'apparence de qualité pour les parements intérieurs et extérieurs de ses bâtiments municipaux.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0632 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 3 mai 2010 - Implantation d'un nouveau parcours *Écolobus* qui circulerait en boucle sur l'avenue Honoré-Mercier, la Grande Allée, l'avenue Cartier et la rue Saint-Jean - AT2010-106 (Ra-1541)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 3 mai 2010, relativement à l'implantation d'un nouveau parcours *Écolobus* qui circulerait en boucle sur l'avenue Honoré-Mercier, la Grande Allée, l'avenue Cartier et la rue Saint-Jean, mais de demander au *Réseau de transport de la Capitale* de réaliser une étude portant sur la pertinence, les conditions et les impacts du développement du service *Écolobus*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0633 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 juin 2010 - Adoption du *Programme particulier d'urbanisme* (PPU) de la colline Parlementaire - AT2010-113 (Ra-1541)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 juin 2010, relativement au report, à l'automne prochain, de l'adoption du *Programme particulier d'urbanisme* (PPU) de la colline Parlementaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0634 Félicitations aux personnes qui sont à l'origine de la campagne de sensibilisation relative à la vitesse dans les secteurs Saint-Yves et Saint-Louis-de-France**

---

Attendu que les quartiers Saint-Yves et Saint-Louis-de-France vivent, depuis plus de deux ans, des problèmes liés à la circulation de transit et à la vitesse;

Attendu que la vitesse excessive dans les quartiers résidentiels met en danger la vie des résidents, adultes et enfants, qui y circulent à pied, en vélo ou en automobile;

Attendu qu'un groupe de parents et de grands-parents s'est mobilisé de façon proactive et a initié une campagne de sensibilisation concernant les saines habitudes de circulation;

Attendu que cette campagne évoque des engagements que devraient prendre automobilistes, cyclistes et piétons pour cohabiter en harmonie;

Attendu que la Ville de Québec encourage la participation et l'implication des citoyens dans le développement et l'amélioration de notre vie communautaire;

Attendu que d'autres démarches de sensibilisation seront entreprises à l'automne;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Francine Lortie,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu de féliciter les parents et grands-parents qui sont à l'origine de la campagne de sensibilisation relative à la vitesse de circulation dans les secteurs Saint-Yves et Saint-Louis-de-France.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0635 Félicitations au *Carrefour international de théâtre de Québec* pour sa contribution au rayonnement du théâtre d'ici et d'ailleurs**

---

Attendu que le 11<sup>e</sup> *Carrefour international de théâtre* a attiré, par sa programmation riche et diversifiée, quelques 52 400 spectateurs;

Attendu que le tiers des représentations se sont tenues à guichet fermé et qu'une hausse de 4 % de l'assistance en salle a été enregistrée;

Attendu que durant les 19 jours que durait l'événement, 50 représentations et 35 activités autour des spectacles ont été présentées;

Attendu que l'organisation du Carrefour a dépassé de 8 % ses objectifs de revenus de la billetterie;

Attendu que le spectacle déambulatoire *Où tu vas quand tu dors en marchant?* a séduit le public, puisque 40 000 personnes se sont rendues dans le quartier Saint-Roch pour vivre cette expérience théâtrale hors du commun;

Attendu que le Carrefour a fait une place de choix au théâtre émergent, mais aussi à des pièces plus connues tels que les *Belles-Sœurs* de Michel Tremblay et la *Trilogie* de Wajdi Mouawad;

Attendu que cet événement, mettant en vedette le théâtre et la création contemporaine, a embauché 492 artistes et professionnels de la scène d'ici et d'ailleurs;

Attendu que du 25 mai au 12 juin 2010, plus de 70 bénévoles ont travaillé à faire du *Carrefour international de théâtre* une grande réussite;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux, appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu de féliciter l'organisation du *Carrefour international de théâtre de Québec* pour avoir augmenté considérablement l'assistance aux spectacles, mais aussi pour avoir présenté une programmation de calibre international, diversifiée et originale en plus de contribuer au rayonnement du théâtre d'ici et d'ailleurs.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0636 Demande de délai additionnel jusqu'au 7 septembre 2010 - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 juin 2010 - Projet de course d'*Indy Car* à Québec - DG2010-067 (Ra-1541)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 7 septembre 2010, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 juin 2010, concernant le projet de course d'*Indy Car* à Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0637 Demande de délai additionnel jusqu'au 7 septembre 2010 - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 juin 2010 - Patrimoine bâti dans le secteur de la Grande Allée - DG2010-069 (Ra-1541)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 7 septembre 2010, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 juin 2010, concernant le patrimoine bâti dans le secteur de la Grande Allée.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0638** **Prise d'acte du rapport financier consolidé de la Ville, incluant le rapport du vérificateur général sur les états financiers et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport financier consolidé de la Ville, incluant le rapport du vérificateur général sur les états financiers et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 - FN2010-040**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de prendre acte du rapport financier consolidé de la Ville, en date du 21 mai 2010, incluant le rapport du vérificateur général sur les états financiers et le rapport du vérificateur externe, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport financier consolidé de la Ville, en date du 21 mai 2010, incluant le rapport du vérificateur général sur les états financiers et le rapport du vérificateur externe, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0639** **Prise d'acte de la reddition de comptes de la Ville de Québec, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009 - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de la reddition de comptes de la Ville de Québec, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009 - FN2010-041**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de prendre acte de la reddition de comptes de la Ville de Québec, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de la reddition de comptes de la Ville de Québec, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0640 Adjudication d'un contrat en vue de l'achat d'un logiciel de gestion de photos, logos et vidéo (VQ-42257) - AP2010-331 (CT-2193166) — (Ra-1538)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adjuger, à *Technologies Sys-Tech inc.*, le contrat en vue de l'achat d'un logiciel de gestion de photos, logos et vidéo, incluant un contrat d'entretien de 3 ans, pour un montant de 129 524,06 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42257 et à sa soumission, en date du 12 janvier 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2012 par les autorités compétentes, pour le contrat d'entretien.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0641 Conclusion d'une *Convention d'objectifs et de résultats attendus* entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec - Aide financière spéciale de 250 000 \$ par année pour les années 2010, 2011 et 2012, en vue de la réalisation du festival d'arts littéraires Québec en toutes lettres - CU2010-040 (CT-CU2010-040) — (Ra-1538)***

---

Monsieur le conseiller Richard Côté déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de la *Convention d'objectifs et de résultats attendus* à intervenir entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, dont l'objet est d'accorder une aide financière spéciale de 250 000 \$ par année, pour les années 2010, 2011 et 2012, en vue de la réalisation du festival d'arts littéraires *Québec en toutes lettres*, selon les conditions mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° le versement, pour l'année 2010, d'un montant de 250 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de la culture. Pour les années 2011 et 2012, les fonds seront disponibles au budget de fonctionnement du Service de la culture, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0642 Prolongement de la rue Marie-Chapelier (Cité de Moncel Phase IV) - District électoral de la Chute-Montmorency - Arrondissement de Beauport - DE2010-056 (Ra-1538)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par 9169-7672 Québec inc., qui implique le prolongement de la rue Marie-Chapelier (Cité de Moncel Phase IV), sur une longueur approximative de 190 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser 9169-7672 Québec inc. à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser 9169-7672 Québec inc. à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec 9169-7672 Québec inc., d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0643 Vente du lot 4 223 320 du cadastre du Québec, situé en bordure de la rue George-Muir - Arrondissement de Charlesbourg - GI2010-072 (Ra-1538)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu d'autoriser la vente, à *Construction CRD inc.*, de l'immeuble sans bâtiment dessus construit, connu et désigné comme étant le lot 4 223 320 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 792,2 mètres carrés, situé en bordure de la rue George-Muir dans l'Arrondissement de Charlesbourg, pour un montant de 95 600 \$ plus les

taxes si applicables, tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel,

Cette transaction est consentie à des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au devis de soumission et au formulaire de soumission présenté par l'adjudicataire, tels qu'annexés audit sommaire pour en faire partie intégrante.

Le solde à payer est de 91 600 \$, compte tenu d'un acompte de 4 000 \$ déjà versé lors du dépôt de la soumission.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0644 Autorisation de présenter le projet de construction d'un centre sportif et d'agrandissement de l'aréna Giffard, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, afin d'obtenir une aide financière du gouvernement provincial - GI2010-076 (Ra-1538)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la direction du Service de la gestion des immeubles à présenter le projet de construction d'un centre sportif et d'agrandissement de l'aréna Giffard, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, afin d'obtenir une aide financière du gouvernement provincial;
- 2° le directeur du Service de la gestion des immeubles à signer le formulaire de présentation de projet du programme d'infrastructures Québec-Municipalités du gouvernement du Québec et tout autre document requis, dans le cadre de ce dossier;
- 3° le paiement, de la part de la Ville de Québec, des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0645 Adjudication d'un contrat pour la réfection des infrastructures souterraines 2010 - Lot 4A, 52<sup>e</sup> Rue Est, 52<sup>e</sup> Rue Ouest (PSO2009042 et PSO2010020) et 55<sup>e</sup> Rue Ouest (PSO2010032) (VQ-42388) - Arrondissement de Charlesbourg - AP2010-336 (Ra-1541)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° d'adjuger, à *Métro Excavation inc.*, le contrat pour la réfection des infrastructures souterraines 2010, lot 4A, 52<sup>e</sup> Rue Est, 52<sup>e</sup> Rue Ouest (PSO2009042 et PSO2010020) et 55<sup>e</sup> Rue Ouest (PSO2010032), dans

l'Arrondissement de Charlesbourg, pour un montant de 2 026 953,94 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42388 et à sa soumission, en date du 17 mai 2010;

- 2° d'approprier, à même le surplus non affecté de la Ville, la somme de 75 400,00 \$ (taxe nette) dans un projet d'immobilisations à être créé pour couvrir le coût des travaux d'enfouissement de fils de la 55<sup>e</sup> Rue Ouest;
- 3° d'affecter les sommes reçues de Bell Canada pour le projet d'enfouissement de fils de la 55<sup>e</sup> Rue Ouest, au surplus non affecté de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0646 Adjudication d'un contrat pour la réfection des infrastructures de surface 2010 - Lot 2 - Rue Pierre-Maufay (PSU2009100), Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - Rue Montmartre (PSU2010108) et boulevard des Cèdres (PSU2010109), Arrondissement de La Cité-Limoilou (VQ-42675) - AP2010-354 (Ra-1541)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Francine Lortie,

il est résolu :

- 1° d'adjuger, à *Inter-Cité Construction Ltée*, le contrat pour la réfection des infrastructures de surface 2010 - Lot 2 - Rue Pierre-Maufay (PSU2009100), Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, rue Montmartre (PSU2010108) et boulevard des Cèdres (PSU2010109), Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour un montant de 3 202 456,95 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42675 et à sa soumission pour l'option A, en date du 1<sup>er</sup> juin 2010;
- 2° d'approprier, à même le surplus non affecté de la Ville, la somme de 549 015 \$ (taxe nette) dans un projet d'immobilisation à être créé pour couvrir le coût des travaux de construction de canalisations souterraines situées sur le boulevard des Cèdres;
- 3° d'affecter les sommes reçues d'Hydro-Québec pour le projet de construction de canalisations souterraines sur le boulevard des Cèdres, au surplus non affecté de la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0647** **Prise d'acte des *Rapports annuels 2009 des conseils de quartier* - CO2010-005 (Ra-1541)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de prendre acte des *Rapports annuels 2009 des conseils de quartier*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0648** **Prise d'acte du rapport de consultation sur le projet de *Politique municipale d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes* - CO2010-008 (Ra-1541)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu de prendre acte du rapport de consultation sur le projet de *Politique municipale d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes*, en date de mai 2010 et d'en autoriser la diffusion par le Service des communications.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte temporairement son siège.

**CV-2010-0649** **Dénomination de la *Place du 375<sup>e</sup>-Anniversaire* - Arrondissement de Beauport - CU2010-060 (Ra-1541)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de dénommer la place située sur le corridor des Beauportois, à l'angle de l'avenue Saint-David et de la nouvelle rue Pierre-Paul-Bertin : *Place du 375<sup>e</sup>-Anniversaire*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0650 Acceptation de la levée de l'option présentée par *Distal inc.* et cession à *GFS Properties Ltd.*, à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Beauport à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2010-046 (Ra-1541)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'accepter la levée de l'option d'achat signée par *Distal inc.*, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Beauport, d'une superficie approximative de 62 473 mètres carrés, désigné comme étant une partie du lot 3 807 257 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 426 101 du susdit cadastre, tel qu'illustré au plan joint en annexe audit sommaire;
- 2° d'autoriser *GFS Properties Ltd.*, une filiale de *GFS Canada* qui est la société-mère de *Distal inc.*, laquelle acquiert et possède tous les immeubles au Canada, à faire l'acquisition de cette partie de lot aux mêmes conditions que celles mentionnées à l'option d'achat consentie à *Distal inc.*, à l'exception du délai de construction. L'acquéreur devra construire un édifice ayant une superficie de bâtiment minimale de 9 371 mètres carrés, dans un délai maximum de 24 mois de l'ouverture de la rue Marius-Fortier. Il devra débiter la construction à l'intérieur d'un délai de 12 mois de ladite ouverture de rue et poursuivre, de façon continue, sans délai injustifié et jusqu'au parachèvement final, la construction de l'édifice. Toutes les autres conditions mentionnées à l'option d'achat demeurent inchangées;
- 3° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 12,91 \$ le mètre carré pour les premiers 9 290 mètres carrés, de 9,68 \$ le mètre carré pour les 18 580 mètres carrés suivants et de 7,53 \$ le mètre carré pour les 34 603 mètres carrés résiduels, pour un montant approximatif de 560 348,89 \$, dont 476 291,68 \$ seront imputés au prix d'achat et 84 057,21 \$ seront versés au fonds pour parc, terrain de jeux et espace naturel. Un acompte de 36 422,67 \$ a déjà été versé lors de la signature de l'option d'achat et au cours de la durée de celle-ci. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 4° d'informer l'acquéreur, préalablement à la signature des présentes, qu'il devra s'être informé auprès de toute compagnie d'utilité publique (Hydro-Québec, Bell, Vidéotron, Gaz métropolitain, etc.) de tous les frais éventuels relatifs au prolongement des réseaux d'utilité publique, si requis, et que tels coûts seront entièrement à sa charge. La Ville décline toute responsabilité et ne sera redevable d'aucune charge relative au prolongement des réseaux d'utilité publique;

5° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0651 Construction d'une nouvelle rue au nord de l'avenue Royale - District électoral Seigneurial - Arrondissement de Beauport - DE2010-052 (CT-DE2010-052) — (Ra-1541)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Gestion Laberge inc.*, qui implique la construction d'une nouvelle rue à être nommée plus tard, sur une longueur approximative de 610 mètres, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser *Gestion Laberge inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Gestion Laberge inc.* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec *Gestion Laberge inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au *Comité de toponymie* de proposer un nom pour la

nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente;

8° d'autoriser un investissement de 23 505 \$, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1445).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0652 Entente de service entre les conseils d'Arrondissements de La Cité-Limoilou, des Rivières, de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, de Charlesbourg, de Beauport et de La Haute-Saint-Charles et le conseil de la ville - Inspection en matière d'eau potable - DG2010-059 (Ra-1541)**

---

Attendu l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec* (2008, chapitre 27), qui a eu pour effet de réduire de huit à six le nombre d'arrondissements;

Attendu qu'il convient dorénavant de se référer aux nouveaux arrondissements créés par cette loi;

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir à la ville des services reliés aux compétences de ce dernier;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'accepter la fourniture de services, par les conseils d'Arrondissements de La Cité-Limoilou, des Rivières, de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, de Charlesbourg, de Beauport et de La Haute-Saint-Charles, relatifs à l'inspection d'eau potable, le tout conformément aux résolutions CA1-2010-0093, CA2-2010-0097, CA3-2010-0108, CA4-2010-064, CA5-2010-0062 et CA6-2010-0051.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0653 Vente du lot 4 223 319 du cadastre du Québec, situé en bordure de la rue George-Muir - Arrondissement de Charlesbourg - GI2010-074 (Ra-1541)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu d'autoriser la vente, à *Construction C.R.D. inc.*, de l'immeuble sans bâtiment dessus construit, connu et désigné comme étant le lot 4 223 319 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 887,9 mètres carrés, situé en bordure de la rue George-Muir dans l'Arrondissement de Charlesbourg, pour un montant de 95 600 \$ plus les taxes si applicables, tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel.

Cette transaction est consentie à des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au devis de soumission et au formulaire de soumission présenté par l'adjudicataire, tels qu'annexés audit sommaire pour en faire partie intégrante.

Le solde à payer est de 91 600 \$, compte tenu d'un acompte de 4 000 \$ déjà versé lors du dépôt de la soumission.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0654 Acquisition, pour fins municipales, des lots 1 024 944 et 4 177 967 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - GI2010-077 (CT-GI2010-077) — (Ra-1541)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'autoriser l'acquisition, de monsieur Lucien Denis, des lots 1 024 944 et 4 177 967 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de 217 533 mètres carrés, pour un montant de 112 000 \$ plus les taxes si applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente d'assemblée du conseil d'agglomération et membre du comité exécutif, proposera, au nom de celui-ci, les dossiers devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 22 juin 2010.

**CV-2010-0655 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 129-2010 modifiant le chapitre 13A du règlement de zonage n° V-965-89 concernant les logements bigénérations de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2010-054 (Ra-1539)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 129-2010 modifiant le chapitre 13A du règlement de zonage n° V-965-89 concernant les logements bigénérations de la Ville de L'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0656 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le protocole d'entente entre la Ville de Québec et *Pôle Québec Chaudière-Appalaches* - Conditions de versement d'une contribution financière de 756 250 \$ pour le projet *Développer Québec comme port d'embarquement et de débarquement et comme port d'attache de nouvelles croisières sur le Saint-Laurent* - DE2010-008 (CT-DE2010-008) — (Ra-1539)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et *Pôle Québec Chaudière-Appalaches*, dont l'objet est de déterminer les conditions de versement d'une contribution financière de 144 250 \$ pour l'an 1 du projet *Développer Québec comme port d'embarquement et de débarquement et comme port d'attache de nouvelles croisières sur le Saint-Laurent*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe 2 au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation pour le versement d'une somme de 268 500 \$ pour chacune des années 2011-2012 et 2012-2013, le tout conditionnellement à l'acceptation, par la Ville, des rapports produits pour les années financières pertinentes et du dépôt de la programmation de l'année suivante, de même que le versement d'une somme de 75 000 \$, conditionnellement à l'acceptation, par la Ville, du rapport de clôture prévu à l'entente;
- 3° l'appropriation, à même la réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe *ACCORD Capitale-Nationale* (Volet 1), d'une somme de 144 250 \$ pour l'an 1, en vue du projet *Développer Québec comme port d'embarquement et de débarquement et comme port d'attache de nouvelles croisières sur le Saint-Laurent*, de même que la somme de 268 500 \$ pour chacune des années 2011-2012 et 2012-2013 (Volet 1) ainsi que la somme de 75 000 \$ à la suite de l'acceptation, par la Ville, du rapport de clôture prévu à l'entente (Volet 1);
- 4° l'autorisation, au Service des finances, à verser un montant total de 144 250 \$ pour l'an 1 à *Pôle Québec Chaudière-Appalaches*, en vue du projet *Développer Québec comme port d'embarquement et de débarquement et comme port d'attache de nouvelles croisières sur le Saint-Laurent*, de même que la somme de 268 500 \$ pour chacune des années 2011-2012 et 2012-2013, ainsi que la somme de 75 000 \$ à la suite de l'acceptation, par la Ville, du rapport de clôture prévu à l'entente, le tout selon les modalités de versement prévues au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier,

Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0657 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente de partenariat entre la Ville de Québec et le ministère du Tourisme du Québec, pour et au nom du gouvernement du Québec - OT2010-003 (Ra-1539)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et le ministère du Tourisme du Québec, pour et au nom du gouvernement du Québec, selon les conditions mentionnées au protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0658 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications à la réglementation sur la circulation sur le réseau artériel (intersection rue de la Faune, avenue du Zoo et rue Hector-Laferté) - Arrondissement de Charlesbourg - A4GT2010-029 (Ra-1539)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications suivantes à la réglementation sur la circulation :

Avenue du Zoo, ajouter :

- a) un arrêt obligatoire à l'approche sud de l'intersection de la rue de la Faune;
- b) un arrêt obligatoire à l'approche nord de l'intersection de la rue de la Faune.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0659** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2010-193 modifiant l'article 3.6.6.3 du règlement de zonage 480-85 afin de rendre possible, uniquement en zone industrielle, l'installation d'une deuxième enseigne de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2010-101 (Ra-1541)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro 2010-193 modifiant l'article 3.6.6.3 du règlement de zonage 480-85 afin de rendre possible, uniquement en zone industrielle, l'installation d'une deuxième enseigne de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0660** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des représentants de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme de Québec - DG2010-063 (Ra-1541)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, conditionnellement à l'approbation par le conseil d'agglomération du sommaire décisionnel OT2010-002 portant sur le nouveau cadre de gouvernance de l'Office du tourisme de Québec, incluant les modifications à la composition de son conseil d'administration, la nomination de messieurs Daniel Gauthier et Pierre Tremblay à titre de représentants de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme de Québec.

Ces nominations remplacent toutes les nominations précédentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0661** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, pour l'adjudication d'un contrat en vue de la fourniture non exclusive de matériel d'exposition pour Expo Québec - Années 2010, 2011 et 2012 - EX2010-021 (Ra-1541)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° à *ExpoCité*, après une demande de soumissions publiques et l'examen des soumissions reçues d'adjuger, à *GES Canada*, le contrat de fourniture non exclusive de matériel d'exposition pour *Expo Québec 2010*, au cours de la période du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 31 mai 2011, avec option de renouvellement pour *Expo Québec 2011* et *Expo Québec 2012*, et ce, à l'entière discrétion d'*ExpoCité*, pour un montant d'environ 100 625 \$ excluant les taxes;
- 2° au directeur général d'*ExpoCité* à signer ledit contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0662 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prolongation du contrat d'exploitation du centre de tri des matières recyclables - TP2010-028 (CT-TP2010-028) — (Ra-1541)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prolongation du contrat d'exploitation du centre de tri des matières recyclables adjugé à *Société VIA inc.*, jusqu'à la date de l'octroi du nouveau contrat ou jusqu'au 7 septembre 2010, à la première échéance.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0663 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de modernisation de l'incinérateur régional de Québec et de la station de traitement des boues ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 566 et l'appropriation d'un montant de 515 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - TP2010-024 (Ra-1539)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de modernisation de l'incinérateur régional de Québec et de la station de traitement des boues ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 566;
- 2° l'appropriation d'un montant de 515 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 566. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de modernisation de l'incinérateur régional de Québec et de la station de traitement des boues ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 566.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0664** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un diagnostic des problèmes susceptibles de causer une mauvaise qualité de l'eau des rivières et du fleuve Saint-Laurent et des mesures de sensibilisation sur les bonnes pratiques environnementales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 569 - Renonciation au droit d'opposition - EN2010-039 (Ra-1539)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un diagnostic des problèmes susceptibles de causer une mauvaise qualité de l'eau des rivières et du fleuve Saint-Laurent et des mesures de sensibilisation sur les bonnes pratiques environnementales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 569.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un diagnostic des problèmes susceptibles de causer une mauvaise qualité de l'eau des rivières et du fleuve Saint-Laurent et des mesures de sensibilisation sur les bonnes pratiques environnementales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 569.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0665** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la structure administrative de l'Office du tourisme de Québec, R.A.V.Q. 567, la prise d'acte du document final relatif à la révision du cadre de gouvernance interne de l'Office du tourisme de Québec (OTQ) intitulé : Diagnostic, défis et recommandations et la dotation budgétaire - OT2010-002 (Ra-1540)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la structure administrative de l'Office du tourisme de Québec*, R.A.V.Q. 567;
- 2° la prise d'acte du document final remis par le groupe de travail relativement à la révision du cadre de gouvernance interne de l'*Office du tourisme de Québec (OTQ)* intitulé : *Diagnostic, défis et recommandations*, daté du 26 février 2010;
- 3° l'approbation à l'effet que la Ville de Québec s'engage, à moins de circonstances exceptionnelles, à maintenir la dotation budgétaire pour le fonctionnement de l'*Office du tourisme de Québec (OTQ)* pour les 3 prochaines années.

Cette dotation inclut le financement de base du budget, hormis les allocations non récurrentes, les ajustements salariaux prescrits par les conventions collectives et autres ententes, l'application des ajustements des autres coûts en fonction des dispositions contractuelles avec les fournisseurs externes ainsi que les différents paramètres appliqués aux autres services de la Ville lors de la préparation des budgets annuels.

Cette résolution est conditionnelle à l'accord, par résolution, des conseils de l'*Office du tourisme de Québec (OTQ)* et de l'*Association hôtelière de la région de Québec* sur l'allocation d'une part de 10 % des revenus de la taxe sur l'hébergement dans le développement de l'offre touristique.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0666** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 565 - Renonciation au droit d'opposition - IN2010-016 (Ra-1541)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 565.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 565.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0667 Accueil du congrès *SportAccord* à Québec en mai 2012 - DT2010-077 (CT-DT2010-077) — (Ra-1542)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° d'autoriser l'accueil du congrès *SportAccord* à Québec;
- 2° de garantir la somme de 3 900 000 \$ pour la réalisation de ce congrès et finaliser les discussions avec les partenaires publics, en regard de leur participation financière à la tenue de cet événement. Les sorties de fonds sont réparties comme suit :

- 900 000 \$ pour l'année 2011;
- 3 000 000 \$ pour l'année 2012.

Madame la conseillère Anne Guérette, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Simon Brouard, Yvon Bussièrès, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Jean Guilbault, Geneviève Hamelin, Jean-Marie Laliberté, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie-France Trudel et Suzanne Verreault.

A voté contre : madame la conseillère Anne Guérette.

En faveur : 22

Contre : 1

Adoptée à la majorité

**CV-2010-0668 Appropriation d'un montant de 138 000 \$, à même le fonds pour parc, terrain de jeux et espace naturel de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - Projets du *parc-école Sacré-Coeur* (Commission scolaire de la Capitale), de la *Résidence Sacré-Coeur* (OMHQ) et du *parc Notre-Dame-de-la-Garde* - A1LS2010-048 (CT-A1LS2010-048) — (Ra-1538)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

- 1° d'autoriser l'appropriation d'un montant de 138 000 \$, à même le fonds pour parcs, terrain de jeux et espace naturel de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, en vue de la réalisation des projets d'aménagement du *parc-école Sacré-Coeur* (Commission scolaire de la Capitale), de la *Résidence Sacré-Coeur* (OMHQ) et du *parc Notre-Dame de la Garde*;

- 2° d'autoriser la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à élaborer, pour et au nom de la Ville, une lettre d'entente établissant les termes, conditions et modalités de versement desdites subventions, dans le cadre des projets du *parc-école Sacré-Coeur* (Commission scolaire de la Capitale) et de la *Résidence Sacré-Coeur* (OMHQ);
- 3° de confier la responsabilité à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et à la direction de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire dudit arrondissement, aux fins de l'administration et de l'application de ces éventuelles ententes;
- 4° d'autoriser le versement d'une subvention de 50 000 \$ à l'*école Sacré-Coeur* (Commission scolaire de la Capitale), selon les conditions et modalités de versement inscrites dans une lettre d'entente devant intervenir entre les parties, et ce, dans le cadre de l'aménagement de la cour d'école;
- 5° d'autoriser le versement d'une subvention de 30 000 \$ à la *Résidence Sacré-Coeur* (OMHQ), selon les conditions et modalités de versement inscrites dans une lettre d'entente devant intervenir entre les parties, et ce, dans le cadre de l'aménagement de la cour arrière de la résidence.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2010-0669** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets de proximité inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1692 - IN2010-016 (Ra-1541)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets de proximité inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, afin d'autoriser une dépense de 399 000 \$ pour le versement par la ville d'une participation financière pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures de proximité dans le cadre du projet de transfert de 50 000 m<sup>3</sup> par jour d'eau potable de l'ouest vers l'est en application d'une entente établissant une répartition des responsabilités et des coûts de réalisation de ces travaux sous la maîtrise d'oeuvre du ministère des Transports du Québec.

Ce règlement réaménage la dépense déjà autorisée de manière à ce que le montant de la participation financière de la ville n'augmente ni la dépense totale ni l'emprunt décrété, lesquels demeurent à 15 100 000 \$.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Monsieur le maire Régis Labeaume reprend son siège.

**AM-2010-0670** **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles relativement à un permis d'événement spécial*, R.V.Q. 1697 - DG2010-064 (Ra-1541)**

---

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Simon Brouard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur les véhicules hippomobiles* afin qu'un détenteur d'un permis d'exploitation puisse utiliser, contre rémunération, une calèche, en sus des calèches visées par son permis d'exploitation, si celle-ci est utilisée à l'extérieur du territoire de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou lors d'un mariage ou de la célébration d'un anniversaire de mariage.

Cette calèche doit faire l'objet d'un permis, être tirée par un cheval qui fait l'objet d'un permis et conduite par un cocher qui détient un permis de cocher ou un permis restreint de cocher. D'autres conditions doivent également être respectées aux fins de l'utilisation de cette calèche.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2010-0671** **Avis de motion relatif au *Règlement sur des travaux d'aménagement du parc du Coteau Sainte-Geneviève dans le secteur du développement domiciliaire la Cité Verte situé dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1701 - AT2010-089 (Ra-1541)**

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Hamelin qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement du parc du Coteau Sainte-Geneviève dans le secteur du développement domiciliaire désigné « la Cité Verte » situé dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 500 000 \$ pour les travaux et les services professionnels et techniques ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 10 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2010-0672 Appropriation d'un montant de 50 000 \$ au fonds général de la Ville - AT2010-089 (Ra-1541)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'approprier un montant de 50 000 \$ au fonds général de la ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1701. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

**CV-2010-0673 *Règlement sur des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer à surface synthétique et de terrains de soccer à surface naturelle au parc Victoria de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1675 - LS2010-026 (Ra-1537)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer à surface synthétique et de terrains de soccer à surface naturelle au parc Victoria de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1675.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0674 *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification de la modification de trottoir et de bordure de rue, R.V.Q. 1684 - TP2010-021 (Ra-1535)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de*

*services et les autres frais relativement à la tarification de la modification de trottoir et de bordure de rue, R.V.Q. 1684.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0675** ***Règlement modifiant le Règlement sur le permis de stationnement sur rue relatif à certaines voies de circulation du réseau artériel relevant du conseil de la ville, R.V.Q. 1685 - AT2010-061 (Ra-1535)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le permis de stationnement sur rue relatif à certaines voies de circulation du réseau artériel relevant du conseil de la ville, R.V.Q. 1685.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0676** ***Règlement sur le versement pour l'année 2010, d'une subvention à L'Institut Canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1688 - CU2010-052 (Ra-1537)***

---

Monsieur le conseiller Richard Côté déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement pour l'année 2010, d'une subvention à L'Institut Canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1688.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0677** *Règlement modifiant le Règlement sur la phase 1-A des travaux de réaménagement et d'enfouissement des fils dans la côte de Cap-Rouge dans l'arrondissement Laurentien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1689 - IN2010-017 (Ra-1534)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la phase 1-A des travaux de réaménagement et d'enfouissement des fils dans la côte de Cap-Rouge dans l'arrondissement Laurentien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1689.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de 10 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

**Deuxième partie de la période d'interventions des membres du conseil**

---

Une seconde période d'interventions, d'une durée maximale de 30 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

**Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q.*, chapitre R-2, le président du conseil, monsieur Jean-Marie Laliberté, déclare la séance close à 20 h 58, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Jean-Marie Laliberté  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier